



## LANCEUR D'ALERTE, SIGNALEMENT, DIVULGATION PUBLIQUE...

DE L'OBLIGATION JURIDIQUE À LA PRATIQUE MANAGÉRIALE

**Le lundi 17 mars 2025 à Paris  
ou le mardi 30 septembre 2025 à Paris**

REF. J2453

Harcèlement moral et sexuel, atteintes à la probité, menaces graves pour le fonctionnement hospitalier... Le dispositif des lanceurs d'alerte devient une contrainte juridique incontournable pour les managers hospitaliers. L'arsenal juridique est touffu et complexe. Il ne doit pas occulter un questionnement profond sur la posture managériale et institutionnelle. Nous vous proposons une journée pour poser le cadre, et en sécuriser la mise en œuvre.

### OBJECTIFS

- Maîtriser le cadre juridique des procédures de signalement à l'hôpital
- Identifier les enjeux et les modalités d'une posture managériale adaptée
- Engager le management hospitalier dans une culture de la transparence

### COORDINATRICE

**Brigitte de Lard-Huchet**, Directrice du Centre de droit JuriSanté du CNEH

**PUBLIC** - Directeurs - Directeurs adjoints - Présidents de CME - Chefs de pôles - Chefs de service - Cadres supérieurs de santé - Cadres de santé - Managers hospitaliers

**PRÉREQUIS** - Etre en situation d'encadrement hiérarchique ou fonctionnel à l'hôpital

**DATES** - Le 17/03/2025 ou le 30/09/2025 soit 1 jour (7 heures)

**LIEUX** - CNEH - 3 rue Danton, 92240, Malakoff

**MODALITÉS** - Présentiel

**METHODES PEDAGOGIQUES** - Apports juridiques, conceptuels et méthodologiques  
- Partage d'expériences

**SUIVI DE L'EXÉCUTION / ASSIDUITÉ** - Feuille d'émargement - Certificat de réalisation à l'issue de la formation

**SATISFACTION DES PARTICIPANTS** - Questionnaire de satisfaction - Evaluation de l'atteinte des objectifs à l'issue de la formation

**REFERENTE HANDICAP CNEH** - Sylvie LIOT

01.41.17.15.76 - sylvie.liot@cneh.fr, afin d'étudier les mesures nécessaires à mettre en œuvre et prévoir les adaptations pédagogiques et aménagements adéquats.

**TARIFS PAR PARTICIPANT AU CNEH**

**(DÉJEUNER INCLUS)** - Adhérents : 540 € - Non-adhérents : 595 €

# Programme

## **COMPRENDRE LES NOTIONS**

- Lanceur d'alerte, signalement... De quoi parle-t-on ?
- Le dispositif du lanceur d'alerte et les autres dispositifs de signalement
- Les acteurs
- Définir le bon niveau et le bon canal de signalement

## **LE CADRE JURIDIQUE**

- La procédure : signalement interne, signalement externe, divulgation publique
- Les garanties offertes au lanceur d'alerte

## **LE POSITIONNEMENT DES MANAGERS HOSPITALIERS**

- Quelles attentes à l'égard des managers hospitaliers dans une situation appelant un signalement ?
- Quelles responsabilités ?
- Comment interroger et faire évoluer ses pratiques ?

## **INTERVENANTS**

- Brigitte de Lard-Huchet, directrice du Centre de droit JuriSanté du CNEH
- Céline Berthier, juriste, consultante du Centre de droit JuriSanté du CNEH
- Christophe Feigueux, directeur du pôle Stratégie & Performance du CNEH
- Juliette Petit, directrice du pôle Stratégie & Performance du CNEH

## **CONTACT**

**Christelle Tardjo**, Assistante formation du CNEH  
christelle.tardjo@cneh.fr

## **Demande d'inscription**

- sur le site **www.cneh.fr**
- **Christelle Tardjo**, Assistante formation du CNEH - christelle.tardjo@cneh.fr

### **Référente handicap :**

Sylvie Liot, Tél. 01 41 17 15 76 – 06 42 22 31 55 – sylvie.liot@cneh.fr  
Merci de nous faire part de vos besoins spécifique en amont de la formation.

### **Le 17 mars 2025, à Paris**

#### **Tarifs nets de taxe (déjeuner inclus)**

- Adhérent CNEH : 540 €
- Non-adhérent CNEH : 595 €

### **Le 30 septembre 2025, à Paris**

#### **Tarifs nets de taxe (déjeuner inclus)**

- Adhérent CNEH : 540 €
- Non-adhérent CNEH : 595 €

**Facturation sur Chorus Pro\*** : SIRET de l'établissement (14 chiffres) 

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Code Service Chorus (SE) ..... Numéro d'Engagement Juridique (EJ) .....

### **Établissement\***

Raison sociale .....

Adresse .....

.....

CP ..... Ville ..... Tél. ....

### **Responsable de formation \***

- Madame  Monsieur

Nom ..... Prénom .....

Fonction ..... Service .....

Tél ..... E-mail .....

### **Participant \***

- Madame  Monsieur

Nom ..... Prénom .....

Fonction ..... Service .....

Tél ..... E-mail .....

### **Participant**

- Madame  Monsieur

Nom ..... Prénom .....

Fonction ..... Service .....

Tél ..... E-mail .....

Nous collectons des données personnelles vous concernant. Elles sont utilisées par le CNEH pour : Les attestations de présence en formation/les prises en charges financières, envoyées aux financeurs ou employeurs le cas échéant, ces données sont conservées 2 ans puis détruites après règlement de la facture. Le suivi de formation (évaluations, validation des compétences) est tracé dans nos logiciels métiers, ces données sont conservées 5 ans après la formation. Toutes ces données sont utilisées à des fins professionnelles et pour le bon suivi de la formation, elles ne sont en aucun cas cédées à des tiers à des fins commerciales. Le responsable de traitement au CNEH est la DRH par délégation du Directeur général. Le Délégué à la protection des données personnelles peut être contacté au siège du CNEH - 3 rue Danton - 92240 Malakoff - RH@cneh.fr. Conformément au règlement général sur la protection des données personnelles (règlement UE n° 2016/679 du 27 avril 2016), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition pour motif légitime, de limitation et de portabilité aux données qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant un mail à RH@cneh.fr. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Date	Signature et cachet
------	---------------------

Accord du directeur de l'établissement pour la prise en charge financière au titre de la formation ou accord du participant pour la prise en charge financière en cas d'autofinancement.